

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/05/2022

Référence
33_2022

Objet de la délibération
Travaux Impasse Irénée Carré

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	13

Date de la convocation
09/05/2022

Date d'affichage
09/05/2022

Vote
MAJORITE
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 31/05/2022

Et

Publication ou notification du :
09/05/2022

L'an 2022 et le 31 Mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MAURICE Valérie, MM : ANTOINE Jérôme, CANARD Stéphane, GAVAZZI Romain, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, RABIN Patrice, SONZOGNI Jean-Luc, VANZELLA Yoann

Excusé(s) ayant donné procuration : M. PIART Steve à M. LEHEUTRE Bruno

Absent(s) : M. LEBLANC Eric

A été nommé(e) secrétaire : M. JENNEPIN Patrick

Objet de la délibération : **Travaux Impasse Irénée Carré**

3 entreprises ont été consultées pour les travaux de voirie de l'impasse Irénée Carré :

SAS TP PONCIN / EURL Jacques BAUDOIN / SARL TISSERONT TP

L'ouverture des plis et la cotation fait ressortir les résultats suivants :

1^{er} : SAS TP PONCIN avec 91,7 points

2^e : EURL Jacques BAUDOIN avec 88,8 points

3^e : SARL TISSERONT TP avec 81,2 points

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient l'entreprise TP PONCIN pour un montant de 53 999.50 € HT.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 31/05/2022
Le Maire
François DENEUX

